



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Bénin - Condamnation des violences

Question écrite n° 20849

Texte de la question

Mme Clémentine Autain appelle l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'attitude du Gouvernement français vis-à-vis du régime béninois. Patrice Talon, président de la République du Bénin depuis 2016, a amorcé ces derniers mois un durcissement de sa politique : limitation du droit de grève, criminalisation et poursuite des opposants politiques, réforme du processus électoral au nom d'un « assainissement du paysage politique » qui est un prétexte destiné à évincer l'opposition. Alors que la répression en marge du scrutin du 28 avril 2019 a fait plusieurs morts, qui sont documentés par les ONG sur place, le Gouvernement a réagi hier par la voix de Jean-Baptiste Lemoyne en appelant « au calme et à la retenue l'ensemble des parties ». En renvoyant ainsi dos à dos l'opposition et le gouvernement, le Gouvernement dédouane le pouvoir de ses excès de violence. Elle lui demande s'il entend condamner avec plus de fermeté les exactions du régime de Patrice Talon.

Texte de la réponse

La situation politique au Bénin est en effet sensible. Plusieurs lois ont été votées, dont certaines modifient en profondeur les règles du jeu électoral. Seuls les deux partis issus des blocs de la majorité présidentielle (Bloc Républicain -BR- et Union Progressiste -UP-) ont été autorisés à concourir lors des législatives d'avril. Selon les autorités, les partis de l'opposition et les autres de la majorité n'ont pas respecté les formalités d'accréditation exigées par la nouvelle charte sur les partis politiques et le nouveau code électoral. La France a regretté la tenue d'un scrutin qui ne reflète pas la diversité du paysage politique béninois, ainsi que le faible taux de participation. Elle a également regretté les violences qui ont ensanglanté les rues de Cotonou, Savé ou Tchaourou et appelé au calme et à la retenue. Seule la reprise d'un dialogue apaisé et constructif permettra de retrouver l'esprit de consensus qui anime traditionnellement la politique béninoise. Des efforts régionaux se poursuivent en ce sens. Le Président Talon a fait, le 20 mai, un discours à la nation dans lequel il annonce des mesures d'apaisement. Il convient désormais de les mettre en œuvre. Le retrait du dispositif policier qui a permis le départ, pour raison médicale, de l'ancien Président Boni Yayi est un premier pas positif. Cet esprit de conciliation et de dialogue doit être poursuivi.

Données clés

Auteur : [Mme Clémentine Autain](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20849

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2019](#), page 5739

Réponse publiée au JO le : [30 juillet 2019](#), page 7154